

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 9 février 2021, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 945-21 modifiant certains taux de taxation de règlements pour l'exercice financier 2021.

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Ce règlement entre en vigueur ce 10 février 2021, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 10^e jour de février deux mille vingt et un.

Le directeur général,



Martin St-Gelais